

**OnCIMè**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**au capital minimum de 48 097 euros**  
**Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL**  
**813 716 487 RCS LORIENT**

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT**  
**SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

**EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Le Président  
Jean-Luc DANET